

<https://snetap-fsu.fr/Mobilite-des-personnels-ATL,3155.html>



Mobilité des personnels ATL : exigeons le respect du droit des agents

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : vendredi 20 juin 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'administration encourage les personnels ATL à la mobilité !!!

Les ATL, des pions à déplacer sur l'échiquier des contraintes budgétaires ???

Pourquoi le SNETAP-[FSU](#) appelle-t-il l'ensemble des personnels des Établissements publics à soutenir la revendication des personnels ATL ? :

Dès sa parution le 17 février 2014, le SNETAP-[FSU](#) a dénoncé cette circulaire ([SG/SRH/SDMEC 2014-6115](#)) sur laquelle aucun poste vacant n'est apparu, pas plus que dans l'additif ([SG/SRH/SDMEC/2014-226](#)) du 25 mars 2014 avec une offre de postes tout aussi insatisfaisante.

L'administration interpellée à maintes reprises, par nos élus paritaires administratifs comme [TFR](#), a refusé d'entendre ses personnels, et a poursuivi sa gestion uniquement comptable des postes.

Cette attitude se traduit par une liste de postes faisant l'impasse sur les demandes de principe des agents et sur un affichage des postes « susceptibles d'être vacants » pour l'ensemble des supports.

Après de multiples interventions, les commissaires paritaires et le Secrétariat Général du SNETAP-FSU ont fini par avoir la vérité des prix et elle n'est pas jolie... à savoir que si aucun poste n'apparaît comme vacant, c'est en fait « pour des raisons de plafonds d'emplois ».

En effet, l'affichage d'un poste vacant risque de contraindre l'administration à pourvoir le poste libéré par l'agent qui aura bénéficié légitimement d'une mutation, or elle n'en a pas forcément les moyens (*sic*) !!!

Paris le 12 juin 2014,

Les élus catégoriel-le-s et partaires du SNETAP-FSU pour les personnels Administratifs et TFR

[Signez la pétition pour le respect du droit des agents !](#)

à lire aussi : [Communiqué CAP des adjoints administratifs - Devoirs de vacances](#)